

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières  
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 4 Mars 2009 qui s'est réuni à Nébian

## FINANCES

### Comptes administratifs 2008

L'ensemble des comptes administratifs tels que présenté dans les tableaux ci-dessous a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### • Budget général

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL	9 229 796,51 €	9 766 247,53 €	1 709 618,12 €	2 481 640,28 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT		<b>536 451,02 €</b>		<b>772 022,16 €</b>

Le Compte Administratif du Budget Général 2008 s'élève à 9 229 796,51 €. Cette augmentation est essentiellement due à la prise de compétence progressive de la petite enfance et de la jeunesse depuis 2007.

#### • Budgets annexes

##### ZAC la Barthe

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC LA BARTHE	1 876 400,85 €	1 831 402,43 €	2 059 754,56 €	1 599 273,29 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT	<b>- 44 998,42 €</b>		<b>- 460 481,27 €</b>	

##### ZAC de l'extension du PAEVHE

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EXTENSION DU PAEVHE	2 923 181,38 €	2 931 403,06 €	3 294 379,99 €	4 633 844,34 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT		<b>8 221,68 €</b>		<b>1 339 464,35 €</b>

Le Compte Administratif 2008 du budget annexe de l'Extension du PAEVHE enregistre un excédent global de 1 347 686,03 €. Le Conseil Communautaire souhaite, en 2009, procéder au remboursement anticipé de son emprunt.

### ZAC de l'Estagnol

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC DE L'ESTAGNOL	392 443,10 €	325 150,70 €	302 834,62 €	132 293,00 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT	<b>- 67 292,40 €</b>		<b>- 170 541,62 €</b>	

### Centre Aquatique intercommunal

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CENTRE AQUATIQUE	120 400,14 €	- €	1 543 232,96 €	1545 797,91 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT	<b>- 120 400,14 €</b>			<b>2 564,95 €</b>

Les dépenses comptabilisées dans le Compte Administratif 2008 du budget annexe du Centre Aquatique correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre. Le projet engagera une plus forte activité financière sur l'année 2009, due aux débuts des travaux du Centre Aquatique.

### Village des Métiers du Livre d'Art

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Village des Métiers du Livre d'Art	1 269,74 €	7 805,56 €	11 493,50 €	4 957,68 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT		<b>6 535,82 €</b>	<b>- 6 535,82 €</b>	

Le Compte Administratif 2008 du budget annexe du Village des Métiers du Livre d'Art connaît une de ses dernières années de vie. En effet, l'excédent de fonctionnement de 6 535,82 € sera réaffecté au compte 1068 du BP 2009 afin d'équilibrer définitivement ce budget et permettre ainsi sa clôture.

### Zone d'activités de la Lergue

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA de La LERGUE	21 833,17 €	53,65 €	7 412,99 €	79 118,50 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT	<b>- 21 779,52 €</b>			<b>71 705,51 €</b>

### Service urbanisme intercommunal

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
URBANISME Intercommunal	148 111,64 €	148 498,39 €	32 575,33 €	- €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT		<b>386,75 €</b>	<b>- 32 575,33 €</b>	

Le Compte Administratif 2008 du budget annexe du Service Urbanisme Intercommunal enregistre des dépenses dues à la gestion du service au sein de la Communauté de Communes du Clermontois.

### ZA de Vareilhes

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA de VAREILHES	425 356,14 €	502 025,16 €	423 863,54 €	348 000,00 €
Résultat 2008 : EXCEDENT ou DEFICIT		<b>76 669,02 €</b>	<b>- 75 863,54 €</b>	

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA LES TANES HAUTES	- €	- €	- €	- €
Résultat 2008 : <b>EXCEDENT</b> ou <b>DEFICIT</b>				

### Affectation des résultats du compte administratif 2008 du budget général

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'**unanimité** sur l'affectation des résultats du compte administratif 2008 du budget général tel que présenté dans le tableau suivant :

	Excédent de la section de fonctionnement	Déficit de la section d'investissement		Augmentation de la section de fonctionnement	
		Compte à Créditer	Montant	Compte à Créditer	Montant
BUDGET GENERAL	536 451,02 €			R002	536 451,02 €
Extension du PAEVHE	8 221,68 €			R002	8 221,68 €
URBANISME	386,75 €			R002	386,75 €
VAREILHES	76 669,02 €			R002	76 669,02 €
Village des Métiers du Livre d'Art	6 535,82 €	R1068	6 535,82 €		

### Budget primitif 2009

#### • Budget général

Le Budget Primitif du Budget Général 2009 s'élève à 11 103 960,02 € soit une augmentation globale des dépenses de fonctionnement de 20,31%. Cette augmentation est due, notamment, à la prise de compétence progressive des ALAE et du CISPD (Sécurité et Délinquance). Concernant les charges à caractère général, plusieurs pistes peuvent être prises en comptes : le lancement d'études diverses notamment pour la prise de compétences futures telles que le tourisme et la culture. Mais aussi des dépenses de fonctionnement exceptionnelles comme la location du bâtiment de la DSD (31 500 €) ou encore la mise en conformité et la vérification périodique des bâtiments intercommunaux. A noter également que les « Autres charges de gestion courante » subissent des augmentations constantes. Par exemple, les adhésions aux groupements de collectivités SDIS et OM augmentent respectivement de 3,20% et 5,15%.

En Investissement, les dépenses évoluent de 1 709 618,12 € en 2008 (réalisé) à 4 771 443,45 € en 2009. Ceci s'explique par le démarrage de plusieurs opérations, notamment l'extension de la crèche de Clermont l'Hérault (800 000 € plus 100 000 € pour la crèche provisoire), l'aire d'accueil des gens du voyage (598 000 €), les subventions versées aux communes dans le cadre de la revalorisation du patrimoine communal (400 000 €), ...

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL	11 103 960,02 €	11 103 960,02 €	5 359 479,89 €	5 359 479,89 €

Le Conseil Communautaire a adopté à la **majorité** ce budget.

• **Budgets annexes**

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** l'ensemble de ces budgets annexes.

*ZAC la Barthe*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC LA BARTHE	2 631 344,04 €	2 631 344,04 €	2 995 580,72 €	2 995 580,72 €

*ZAC de l'extension du PAEVHE*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EXTENSION DU PAEVHE	3 752 987,03 €	3 752 987,03 €	4 169 954,35 €	4 169 954,35 €

*ZAC de l'Estagnol*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZAC DE L'ESTAGNOL	493 788,16 €	493 788,16 €	596 663,38 €	596 663,38 €

*Centre Aquatique intercommunal*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CENTRE AQUATIQUE	187 620,14 €	187 620,14 €	1 202 564,95 €	1 202 564,95 €

Le Budget Primitif 2009 du budget annexe du Centre Aquatique est en pleine mutation. L'approbation de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre constitue une avancée majeure dans ce projet qui va prendre toute son ampleur dans le courant de l'année et les suivantes.

*Village des Métiers du Livre d'Art*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Village des Métiers du Livre d'Art	2 735,00 €	2 735,00 €	12 861,82 €	12 861,82 €

*Zone d'activités de la Lergue*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA de LA LERGUE	37 089,52 €	37 089,52 €	71 705,51 €	71 705,51 €

*Service urbanisme intercommunal*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
URBANISME Intercommunal	115 426,75 €	115 426,75 €	34 034,45 €	34 034,45 €

Le Budget Primitif 2009 du budget annexe du Service Urbanisme Intercommunal note l'adhésion de nouvelles communes prévues en 2009. Cependant, le contexte économique actuel nous pousse à rester prudents sur les recettes attendues dans la participation des communes.

### *ZA de Vareilhes*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA de VAREILHES	100 894,02 €	100 894,02 €	121 288,54 €	121 288,54 €

### *ZA des Tanes Hautes*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ZA LES TANES HAUTES	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

Le Budget Primitif 2009 du budget annexe de la Zone d'Activités des Tanes Hautes entre dans sa véritable première année d'activités. Il s'agit donc de lancer les études relatives à la concrétisation de la zone d'activité.

### *Service Public d'Assainissement Non Collectif*

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SPANC	23 000,00 €	23 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Le Budget Primitif 2009 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif entre dans sa première année d'activités. Quelques dépenses concernant l'acquisition de logiciels spécifiques sont donc à prévoir. Une recette prévisionnelle, redevance « Assainissement Collectif » doit permettre d'équilibrer les résultats.

---

## Création d'un budget annexe « ZA la Salamane »

---

Dans le cadre de la réalisation des études et travaux relatif à la création d'un site qui pourrait se dénommer « ZA la Salamane » le conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de créer un budget annexe afin de retracer l'ensemble de ces opérations. Ce budget sera régi par la comptabilité M14 et assujetti à la TVA.

---

## Affectation des subventions 2009

---

Dans le cadre du Budget Primitif 2009 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité l'affectation des subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous. Elles seront versées sous réserve de la signature d'une convention à intervenir avec les structures bénéficiaires.

Maison des entreprises	7 456 €
ARIAC	3 905 €
Amicale C.C.C.	9 400 €
Demain la terre (ITINED)	4 000 €
Terres Vivantes Clt (raisin de table)	3 000 €
Confrérie Sant Hippolyti Fontès	4 000 €
l'Estabel en fête	4 000 €

Association Vignerons Paulhanais	4 000 €
AOC des terroirs Clermontais	4 000 €
Association ACAP Paulhan	4 000 €
Association de Défense de l'Oléiculture	5 000 €
Association des Bacchanales de Mourèze	2 000 €
Groupement Images du Salagou	800 €
Clermont Plein Coeur	1 000 €
Terres contact (atelier motricité)	840 €
La Locomotrice	4 000 €
Canet festivals	4 000 €
<b>Total</b>	<b>65 401 €</b>

## ENVIRONNEMENT - AGENDA 21

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Fixation du taux 2009

L'évolution des coûts du service étant entièrement couverts par la TEOM, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de maintenir pour l'année 2009 le taux de la TEOM à 15.81 %, comme en 2008.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

### Labellisation des circuits VTT

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de renouveler pour l'année 2009, une convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois, l'Association Club VTT Roc Evasion et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour la labellisation du site VTT – FFC du Salagou selon les conditions suivantes :

Ce site VTT comprend 15 circuits, dont 12 sur le Clermontais et 3 sur le Lodévois. Le label associé à cette convention permettra :

- Une communication officielle sur tous les guides de la FFC,
- Une signalisation officielle sur le terrain et un balisage clair et précis,
- De canaliser les pratiquants sur des circuits sécurisés et entretenus grâce aux conventions de passage établies avec les propriétaires des terrains traversés,
- La pratique d'itinéraires sûrs et régulièrement entretenus,
- Un accueil de qualité ( point d'accueil, station de lavage matérialisée et aménagée,...).

La mise en valeur du site VTT du Salagou au travers du Label « Site V.T.T.- F.F.C du Salagou » assure une promotion du territoire, à la fois environnementale et économique. La pratique du VTT est une activité sportive et familiale

très développée sur le Clermontais, et les circuits actuels sont très fréquentés.

Au titre de cette convention, la Communauté s'engage à s'acquitter d'une cotisation.

### Action de valorisation des propriétés communales

#### • Modification du règlement

Par délibération en date du 9 Juillet 2008, le conseil communautaire a approuvé le règlement de l'action de valorisation des propriétés communales qui prévoit notamment que ces actions se limitent à un ou plusieurs projets par commune sur la mandature et porteront sur la réhabilitation, la mise en valeur et l'aménagement des bâtiments ou des espaces publics communaux.

Le conseil communautaire a décidé à **l'unanimité** de modifier le règlement de cette action de valorisation afin de prendre en compte les acquisitions de patrimoine foncier bâti ou non bâti présentant un caractère historique, environnemental, remarquable ou manifestant un intérêt patrimonial particulier.

---

## Centre aquatique intercommunal

---

### • Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Duval Raynal

Suite à la procédure d'appel d'offres qui s'est déroulée du 19 octobre 2007 au 14 décembre 2007, la Commission d'appel d'offres réunie le 7 février 2008, a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux, aucune des offres n'ayant été jugée acceptable.

En effet, l'offre moins disante s'établissait à 12 973 000 € HT pour une estimation prévisionnelle définitive de 10 856 000 € HT, soit un dépassement de 19,5%.

La Communauté de Communes, ne pouvant s'engager sur des montants aussi éloignés de l'estimation initiale, a donc demandé au Groupement de maîtrise d'œuvre de rédiger un nouveau dossier de consultation en lots séparés et en différant l'investissement de certains équipements (notamment les squashes) afin de respecter les objectifs financiers de l'opération.

La maîtrise d'œuvre a donc présenté un nouveau projet tenant compte à la fois des contraintes financières et des contraintes d'exploitation.

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le nouveau programme des travaux et son coût définitif et de fixer, après négociation, le montant de la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre.

Modifications de programme et approbation de l'avant-projet n° 2.

Depuis l'approbation de l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre, tant l'appel d'offres infructueux, que la conjoncture économique ont conduit le Maître d'ouvrage à reconsidérer l'opération pour la ramener dans des contraintes financières plus strictes.

La maîtrise d'œuvre a donc proposé des économies sur le projet, réalisées grâce à une réduction des surfaces du projet initial sans que celui-ci soit dénaturé.

Le présent avenant a donc pour objet d'approuver l'avant-projet n°2 présenté par la maîtrise d'œuvre :

- Suppression des 3 squashes et vestiaires (option à réaliser ultérieurement)

- Réduction des sanitaires et espaces atelier enfants du hall d'accueil
- Suppression des vestiaires à usage des groupes pour extension de la saison estivale
- Suppression du bassin multi fonctions
- Réduction des surfaces des plages de l'ensemble du hall des bassins
- Suppression du toboggan et du pentagliss
- Suppression de la buvette
- Simplification du bassin ludique intérieur et séparation de la pataugeoire
- Réduction des surfaces des locaux techniques
- Réduction des surfaces des plages minérales extérieures en attente
- Suppression de l'aménagement de la remise en forme à l'étage (clos- couvert conservé)
- Optimisation du bassin extérieur avec jeux d'eau extérieurs pour les enfants.

Une option est retenue :

- Installation de panneaux solaires pour production d'eau chaude solaire y compris ballon de stockage.

### • Fixation du nouveau coût prévisionnel définitif

L'estimation prévisionnelle définitive est arrêtée à somme de 8 500 000 € HT

### • Fixation du forfait définitif de rémunération

Conformément aux négociations menées entre les parties et dans le respect des dispositions contractuelles de l'acte d'engagement et du CCAP, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité (une abstention) d'ajuster la rémunération du maître d'œuvre.

En effet, la reprise des études a entraîné un surcoût de travail pour la maîtrise d'œuvre qu'il convient de rémunérer au plus juste.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a modifié également le montant de la rémunération initiale afin qu'elle soit calculée sur le coût réel des travaux.

En conséquence, le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de la somme de **1 485 532,80 € HT** à la somme de **1 934 900,00 € HT** et le montant de l'avenant n° 3 s'établit à la somme de **449 367,20 € HT**

### **Extension de la crèche de CLERMONT L'HERAULT Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition d'une partie de la parcelle de terrain d'assiette appartenant à la commune de CLERMONT L'HERAULT**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de constater par procès verbal la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 24 appartenant à la commune de Clermont l'Hérault correspondant au terrain d'assiette de cette extension.

En application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et uniquement en vue de la réalisation des travaux précités.

# En DIRECT

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HERAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication